

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE143855004

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (1 856 791,06 \$), Les Services EXP inc. (1 797 086,84 \$), Groupe Qualitas inc. (1 600 638,84 \$) et LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 260 258,58 \$) totalisant une somme maximale de 6 514 775,32\$ (taxes incluses) pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13534 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 30 octobre 2014

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 30 octobre 2014

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE143855004, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion d'ententes-cadres de services professionnels avec les quatre firmes suivantes : Groupe ABS inc. (1 856 791,06 \$), Les Services EXP inc. (1 797 086,84 \$), Groupe Qualitas inc. (1 600 638,84 \$) et LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 260 258,58 \$) totalisant une somme maximale de 6 514 775,32\$ (taxes incluses) pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13534 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE143855004

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (1 856 791,06 \$), Les Services EXP inc. (1 797 086,84 \$), Groupe Qualitas inc. (1 600 638,84 \$) et LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 260 258,58 \$) totalisant une somme maximale de 6 514 775,32\$ (taxes incluses) pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13534 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

À sa séance du 8 octobre 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1143855004 Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat 1 de services professionnels de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et présentant un écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
- *Contrat 4 de services professionnels de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 15 octobre, les membres de la commission se sont réunis lors de séances de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE143855004 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

La réalisation de travaux de construction d'infrastructures routières, incluant la construction et la réfection des conduites d'eau et d'égout en plus des structures routières, requiert une caractérisation environnementale des sols et une conception de chaussée en vue de la préparation des plans et devis de ces contrats de construction. Les services de caractérisation environnementale et de conception de chaussée doivent être fournis par la Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) pour les projets d'infrastructures de la Direction des infrastructures et de ses clients requérants.

En raison de l'ampleur des travaux de construction ou de rénovation des infrastructures municipales qui se réalisent concurremment chaque année, la DEST ne peut répondre à elle seule aux besoins d'études préliminaires requises. Ainsi, cette dernière doit faire appel à des firmes spécialisées en environnement et en conception de chaussée afin de réaliser sa mission et de répondre aux besoins de ses clients requérants.

Dans ce contexte, la Ville désire retenir les services professionnels de consultants spécialisés en caractérisations environnementales et géotechniques. Les services professionnels demandés sont, sans s'y limiter, les suivants;

- la réalisation d'études d'évaluation environnementale de site (phase I);
- la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique;
- l'attestation des études de caractérisation environnementale et de résumés d'études par un expert;
- la rédaction d'avis de contamination, de décontamination et de restriction d'utilisation;
- l'estimation des coûts de réhabilitation environnementale des terrains;
- la préparation de plans de réhabilitation, de demandes de permis et de certificat d'autorisation à déposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC);
- la surveillance des travaux de réhabilitation environnementale.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no. 14-13534, il est recommandé de retenir les services des quatre firmes suivantes. Les ententes-cadres seront valides quarante-huit mois à partir de la date de signature de la convention par la Ville ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

• Groupe ABS inc. :	1 856 791,06\$
• Les Services EXP inc. :	1 797 086,84\$
• Groupe Qualitas inc. :	1 600 638,84\$
• LVM une Division d'EnGlobe Corp. :	<u>1 260 258,58\$</u>
Total :	6 514 775,32\$

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques.

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que les quatre contrats soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Un pointage

intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. Dans les bordereaux des prix, les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires d'une part à taux horaire par catégorie d'employés et d'autre part selon des prix forfaitaires pour les services professionnels standards (rédaction de rapports), tandis que les dépenses sont admissibles selon des taux unitaires pour la réalisation des travaux de forages, les analyses chimiques et essais de laboratoire.

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour faire l'estimation, la moyenne des taux horaires qui avaient été soumis dans des contrats semblables a été utilisée.

Chacun des sept soumissionnaires a déposé une soumission pour chacun des quatre contrats. Toutes les soumissions ont été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation.

Les membres du comité de sélection ont dû rendre l'offre de la firme WSP Canada inc. non conforme en raison d'indication de prix dans leur offre de service et la soumission de la firme Terrapex Environnement Ltée n'a, quant à elle, pas été retenue pour les quatre contrats puisque cette firme n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70%. De plus, tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, une firme qui remporte un contrat est exclue des propositions subséquentes et devient non-conforme pour la suite des contrats à accorder. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions spécifiques sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier. Les réponses obtenues ont permis de dégager un consensus sur la conformité du processus dans ce dossier.

Ils ont bien compris que l'ampleur des besoins en expertise professionnelle justifiait le recrutement de firmes par appel d'offres. Ils ont cependant longuement discuté de la clause de l'appel d'offres qui fait en sorte qu'une même firme ne peut obtenir plus d'un contrat dans l'entente-cadre. Les membres ont trouvé difficile de mesurer les avantages et les inconvénients d'une telle approche et croient qu'il serait pertinent d'observer les résultats de cette pratique et d'éventuellement formuler, dans le cadre d'un bilan annuel, des recommandations sur cette question.

Les membres ont aussi manifesté un certain étonnement face à la période de l'appel d'offres, au beau milieu de l'été. Les représentants du Service ont reconnu que la situation n'était pas idéale, mais que les besoins étaient là en vertu de la volonté d'accélérer les travaux et de hausser ainsi le taux de réalisation du Programme triennal d'immobilisations (PTI).

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat 1 de services professionnels de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et présentant un écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
- *Contrat 4 de services professionnels de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE143855004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.